



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2022-145

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2022-11-18-00002 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection 2022
de trois juges consulaires du tribunal de commerce de Laval (1 page)

Page 3

Bureau de la réglementation générale et des
élections

53-2022-11-18-00002

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection
2022 de trois juges consulaires du tribunal de
commerce de Laval



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection 2022 de trois juges consulaires du tribunal de commerce de Laval

Le préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral,

VU le code de commerce et notamment ses articles L. 723-1 à L. 723-14 et ses articles R. 723-1 à R. 723-31 ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu, et suppléance du préfet de la Mayenne ;

VU les candidatures régulièrement enregistrées par le préfet de la Mayenne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : la liste des candidats par ordre alphabétique à l'élection de trois juges consulaires du tribunal de commerce de Laval du 30 novembre 2022 est arrêtée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Perrick BESNARD ;
- Monsieur Joachim BURON ;
- Monsieur Dominique RAMON.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, la commission d'organisation des élections et le greffier du tribunal de commerce de Laval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Laval, le 18 novembre 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Samuel GESRET